



Libourne, le 26 janvier 2005.

Récupérer l'eau de pluie chez soi à Libourne

Le contexte réglementaire

Dans les cas de collecte et réutilisation des eaux pluviales, il n'y a généralement pas d'intervention sur le ruissellement. Il n'y a donc de ce point de vue aucun obstacle au stockage de ces eaux dans une citerne pour arroser son jardin par exemple. Ce type d'organisation se répand peu à peu, notamment dans des bâtiments « HQE » ainsi que dans les services municipaux d'espaces verts.

La question est plus délicate en ce qui concerne une réutilisation dans une habitation (toilettes, lessive...), pour des raisons sanitaires. En effet, l'existence d'un second réseau en plus du réseau d'eau potable est soumise (lorsqu'elle n'est tout simplement pas interdite) par les règlements sanitaires départementaux comme par la plupart des règlements de service d'eau potable à la démonstration de l'absence de communication entre eux afin de limiter les risques de retours d'eau dans le réseau public.

Par ailleurs, les services sanitaires adoptent généralement une attitude très méfiante vis à vis de ce type d'installation, dans la mesure où la qualité des eaux de pluie n'est pas garantie. Il peut donc exister des risques de contamination ou d'intoxication des personnes si des mesures de précaution et d'entretien ne sont pas prises.

A ce jour, il semble que les rares opérations engagées dans ce domaine ont systématiquement fait l'objet d'autorisations exceptionnelles des DDASS, et sont soumises à un suivi qualitatif particulier.

Pourquoi récupérer l'eau de pluie ?

L'eau est un bien précieux même si on en dispose à volonté et en permanence dans notre région. L'eau du robinet nécessite de lourds traitements pour la rendre potable et l'on peut penser que les coûts de traitement vont continuer à augmenter dans les prochaines années. Aujourd'hui la quantité d'eau utilisée par une personne varie entre 150 et 300 litres par jour.

- on peut penser à réduire sa consommation d'eau :
 - . préférer les douches (60 litres) au bain (250 litres)
 - . réparer les fuites (10 gouttes d'eau en 1 min, cela fait 5 litres en une journée, une chasse d'eau 40 l / heure soit 350m³ / an)
 - . Installer une chasse d'eau économe ; les plus récentes n'utilisent plus que 6 litres au lieu de 9 pour la même efficacité).
- on peut aussi penser, et d'autres pays font la démarche depuis plusieurs années déjà, que toute l'eau utilisée chez soi ne doit pas être nécessairement potable : en effet pour laver la voiture ou pour arroser le jardin l'eau de pluie peut suffire.

Ces solutions permettent d'économiser le coût de litres d'eau potable mais aussi permettent de ménager les nappes phréatiques qui alimentent nos réseaux. A terme,, cela limite les volumes d'eaux sales à traiter, donc les investissements à réaliser par la collectivité, et les volumes de déchets des stations d'épuration (boues) dont l'élimination est problématique.

Quels usages pour l'eau de pluie ?

L'eau de pluie peut être utilisée pour l'arrosage et le lavage. Elle peut être stockée pour l'employer ultérieurement.

Retenir l'eau de pluie sur sa parcelle permet aussi de diminuer ou d'éviter le risque d'inondation pluviale urbaine.

Quelle quantité d'eau peut – on récupérer ?

Pour une maison individuelle de 100m² au sol (maison moyenne pour une famille de 4 personnes) on estime la capacité de récupération d'eau de pluie à environ 5000 à 7000 litres ; soit une économie annuelle d'environ 70000l/an.même pendant le mois où il pleut le moins, on peut récupérer de 30 à 40 litres par m² de toiture.

Comment récupérer l'eau de pluie ?

Le principe est simple : l'eau des gouttières est détournée vers une cuve qui peut être installée à l'intérieur ou à l'extérieur de l'habitation. En pratique, il faut un collecteur, de préférence filtrant, une cuve bien dimensionnée et un système de trop plein vers un regard pour éviter les débordements.

La ville de Libourne qui souhaite encourager le développement chez les particuliers de cette démarche, s'engage à aider les libournais qui feront l'acquisition d'une cuve de récupération des eaux pluviales. Cette aide se fera sous forme d'une subvention égale à 40% du coût total HT pour un achat plafonné à 200 €HT et sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses et après contrôle de l'installation.

La pluviométrie dans le Libournais

	janv	févr	mars	avr	mai	juin	juil	août	sept	oct	nov	déc
Moyenne précipitation	76mm	64mm	66mm	66mm	71mm	66mm	53mm	58mm	71mm	86mm	89mm	86mm